

LA GUERRE

D'ALGÉRIE

ATELIER 5 : LES FORCES DE SÉCURITÉ

Document 1 : Sous-préfecture de Vienne. Affaires politiques. Grèves dans les usines à Péage-de-Roussillon et Vienne (1961 – 1965), menées activistes, OAS, FLN, Mouvement de la Paix (1960 – 1963). Putsch du 13 avril 1961. Tract de Vienne pour le jeudi 27 octobre [1960], ADI, 4789 W 15.

Que défend ce tract ?

Expliquez les mentions manuscrites en bas du tract et, en fonction de la provenance de l'archive, expliquez qui a bien pu écrire sur ce tract ?

DEPUIS 6 ANS, la guerre d'Algérie ronge le pays : sang versé, milliards engloutis, stagnation économique, diminution du pouvoir d'achat. A cela s'ajoute la crise de conscience de la jeunesse.

Jetés dans la guerre à 20 ans, les jeunes se posent de douloureux problèmes et sont amenés à faire des choix lourds de conséquence. Dans ces conditions, le désarroi, voire la révolte, sont inévitables.

Comment mettre fin à cette guerre désastreuse ?

LA VÉRITÉ c'est qu'il n'y a pas de solution militaire.

LA VÉRITÉ c'est qu'il n'y a pas d'autre issue que :

la paix négociée,

l'application loyale de l'autodétermination,

qui seules assureront, en France comme en Algérie, la sauvegarde de la démocratie et de ses principes fondamentaux.

LA LOGIQUE C'EST LA PAIX

Nous sera-t-elle imposée de l'extérieur dans les pires conditions ?

ou sera-t-elle l'œuvre de la nation ?

Pour la paix négociée

Pour l'application loyale de l'autodétermination

Pour la défense de la démocratie

Soutenez les jeunes, répondez à l'appel des syndicats, manifestez votre volonté de paix

**TOUS, PLACE de L'HOTEL-DE-VILLE
LE JEUDI 27 OCTOBRE, à 17 heures**

Les syndicats : UNIONS LOCALES C. G. T. et C. F. T. C. — FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE.
Syndicat National de l'Enseignement Secondaire. Syndicat National de l'Enseignement Technique. Syndicat National des Instituteurs.

Ont souscrit à cet appel : M. M. A. Bonvard, Bruyère, Froment Raymond, Grandjean, Lassagne, Pegon, Quintin, Sage, Valentin, Van Herck, Vigier, Vincent Georges.

Directeurs associations laïques

Brunius EG
IMP. MARCELIN, VIENNE

Document 2 : Cabinet du préfet. Dossiers d'individus FLN faisant l'objet de poursuites pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat : fiches d'identification, notices individuelles d'assignation à résidence, proposition et arrêté d'assignation à résidence, décision judiciaire, avis d'écrou, avis de transfert en maison d'arrêt (1957 – 1962). Le commandant de la gendarmerie de l'Isère à Monsieur le préfet de l'Isère (24 mars 1958), ADI, 2985 W 25.

REPUBLICQUE FRANCAISE.

GRENoble, le 24 Mars 1958.

Le Chef d'Escadron FRAISSE,
Commandant la Compagnie de Gendarmerie de l'Isère,

à Monsieur le Préfet de l'Isère
- Cabinet -
à GRENoble.

O B J E T : - Activité des Nord-Africains.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, ci-dessous, des renseignements recueillis sur l'activité des Nord-Africains;

L'épuration de la vallée de la Romanche qui a déjà amené l'arrestation de 14 collecteurs de fonds, se poursuit.

Quatre nouveaux collecteurs ont été arrêtés les 19 et 21 mars.

- 1°- **K E T F I**, Abdelhamid, né le 1er mars 1939 au douar Bir Haddada commune mixte de BIRHA (Constantine), manoeuvre à VIZILLE (Isère)
- 2°- **F E L F A L A**, Abed, né en 1931 à Ahl-El-Gorine commune mixte de RENAULT (Oran), manoeuvre à NOTRE DAME de MESSAGE (Isère).
- 3°- **Z I T O U H I**, Bachir, né le 12 Octobre 1936 au douar Bir Haddada commune mixte de BIRHA (Constantine), manoeuvre à VIZILLE (Isère).
- 4°- **A Z I**, Azezi, né le 3 Mai 1933 à PALESTRO (Alger) étudiant en médecine, domicilié à GRENoble (Isère) 1 rue Vicat.

Les trois premiers ne semblent avoir eu qu'une activité locale en ramassant les cotisations des français de souche Nord-Africaine de cette vallée. Par contre, AZI, Azezi, recevait le produit des ces collectes et devait avoir un secteur plus étendu.

Ces individus ont été présentés au Parquet et écroués.

Pour exercer une pression sur les réfractaires, les collecteurs de fonds leur restitueraient les cartes d'identité. Celles-ci ne seraient restituées aux intéressés qu'après inscription de ces derniers sur une liste spéciale et promesse de participation financière du mouvement.

Stamp: GENDARMERIE NATIONALE, COMMANDEMENT REGIONAL DE LA GENDARMERIE DE LA 6° REGION MILITAIRE, B° LEGION TER., COMPAGNIE DE L'ISERE, Tél. 44-81-30, Poste 1, N° 287 / 4, PREFECTURE DE L'ISERE, CABINET, 25 MARS 1958, ARRIVEE.

Document 3 : Cabinet du préfet. Agressions et attentats par explosifs commis dans le département de l'Isère, vol d'armes, découverte de dépôts d'armes de guerre, port d'armes ; recherches dans les milieux nord-africains (1945 – 1958). L'officier de police principal chargé de la brigade de la voie publique à Monsieur le commissaire principal, chef de la sûreté à Grenoble (29 juin 1957), ADI, 2696 W 46.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

Grenoble, le 29 Juin 1957.

SURETE URBAINNE de GRENOBLE

L'Officier de Police Principal BOUCHES Gilbert
Chargé de la Brigade de la Voie Publique

Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la Sûreté à GRENoble.

O B J E T - Répression des agressions et attentats par explosifs

REFERENCE - Instructions de la note N° 4037 du 3.5.57 de Monsieur le Commissaire Central.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre des instructions de la note citée en référence, une opération de contrôle sur la voie publique a été effectuée dans la nuit du 28 au 29 Juin courant de 21 heures, à 1 H 30.

Les Inspecteurs de la Brigade, renforcés de quatre Inspecteurs des sections judiciaires y ont pris part avec deux gardiens de la Paix du Corps Urbain.

Deux groupes ont été constitués composés chacun de quatre Inspecteurs et cinq gardiens montés respectivement sur une voiture légère et une fourgonnette.

La ville a été partagée en deux zones de contrôle.

La mission donnée au personnel était d'interpeller tout nord-africain rencontré, de le palper minutieusement et d'appréhender tout individu suspect.

Les quartiers et localités suivants ont été visités :

- les deux rives des quais de l'Isère et du Drac - Fontaines - St-Martin d'Hères - Cours Berrin, les places Granettes et Victor Hugo - les rues de Stalingrad et des Alliés.

En outre, plusieurs débits de boissons tenus ou fréquentés par des nord-africains ont été contrôlés.

Stamp: MINISTERE DE L'INTERIEUR, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE, SURETE URBAINNE DE GRENOBLE, 29 JUIN 1957, 5494.

Une centaine d'Algériens ont été interpellés. Dix d'entre eux ont été conduits au Commissariat et ont fait l'objet de vérifications aux archives.

Une fiche a été établie pour chacun d'eux. Ils ont été relâchés, ne faisant l'objet d'aucune note particulière.

Au cours de toutes ces opérations, il n'a été découvert ni armes, ni écrits suspects.

Bien que ce contrôle n'ait pas donné le résultat espéré, il aura eu le mérite, à mon avis, de servir d'avertissement aux organisateurs de coups de main du P.L.N. dont la prépondérance au sein de la population algérienne de Grenoble, n'est plus à démontrer.

L'Officier de Police Principal,

Stamp: GRENoble, le 29 Juin 1957, 5494.

QUESTIONS (Documents 2 et 3) :

En utilisant les deux documents, complétez le tableau ci-dessous

<p>Quel est l'objet du document 2 ? Qu'est-ce qui s'est exactement passé ?</p>	
<p>Nommez les forces dont dispose l'Etat pour agir en métropole comme en Algérie (documents 2 et 3)</p>	
<p>Expliquez où est-ce que les forces de police interviennent et de quelle manière (documents 2 et 3)</p>	

Document 4 : Sous-préfecture de Vienne. Affaires politiques. Grèves dans les usines à Péage-de-Roussillon et Vienne (1961 – 1965), menées activistes, OAS, FLN, Mouvement de la Paix (1960 – 1963). Putsch du 13 avril 1961. Télégramme du cabinet du ministre de l'Intérieur à tous préfets [de] métropole (23 avril 1961), ADI, 4789 W 15.

Mentions d'urgence		TELEGRAMME ARRIVEE		Indications de Transmission	
				N° d'enregistrement au Centre 526	
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de dépôt	
	PARIS	166/5127		23/4/61.2050	

EXPEDITEUR : MD. INTERIEUR CABINET

DESTINATAIRE : TOUS PREFETS METROPOLE

CIRCULAIRE N° 209 -

VEUILLEZ TROUVER CI DESSOUS UN MESSAGE QUE VOUS ADRESSE LE

PREMIER MINISTRE :

LE PRESENT TELEGRAMME A POUR OBJET DE VOUS SIGNALER LA GRAVITE EXCEPTIONNELLE DE LA SITUATION. LE GENERAL DE GAULLE PARLANT CE SOIR A VINGT HEURES LE DIRA D'AILLEURS EXPRESSEMENT ET JE VOUS PRIE DE MEDITER SES PAROLES.

L'INSURRECTION MONTÉE PAR UNE PETITE EQUIPE MILITAIRE A REUSSI A S'IMPOSER AUX FONCTIONNAIRES, GENERAUX ET UNITES FIDELES EN ALGERIE. CETTE SITUATION A POUR LA FRANCE LES PLUS GRAVES EN POUT ETRE LES PLUS DEGRADABLES CONSÉQUENCES. L'AUTORITE QUE LA FRANCE AVAIT REPRISE DANS LES DISCUSSIONS INTERNATIONALES, SON REDRESSEMENT INTERIEUR, SES ACCORDS AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ; TOUT, EN EFFET, PEUT SE TROUVER REMIS EN CAUSE.

LE GENERAL DE GAULLE QUI A LA CONFIANCE PROFONDE DE LA NATION, A DECIDE DE FAIRE APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION, C'EST A DIRE DE SE METTRE EN MESURE DE PRENDRE VALEABLEMENT "LES MESURES EXIGES PAR LES CINQIENS PROMISES". EN VERTU DE CET ARTICLE 16, DIVERS TEXTES SERONT TRES PROCHAINEMENT PROMULGUES. VOUS RECEVREZ, LE CAS ECHEANT, TOUTES INSTRUCTIONS NECESSAIRES POUR L'APPLICATION DE CES TEXTES.

IL IMPORTE D'AUTRE PART, QUE LA NATION EXPRIME A LA FOIS SON SENS DE L'UNITE, SA CONFIANCE AU CHEF DE L'ETAT ET SON REFUS DE VOIR L'ARME DEVOYEE PAR DES CHEFS REBELLES. VOUS AVEZ RECU DE M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR LES INSTRUCTIONS NECESSAIRES POUR ENCOURAGER LES CONSEILS MUNICIPAUX DES VILLES DE VOTRE DEPARTEMENT A EXPRIMER A CET EGARD LES SENTIMENTS DES POPULATIONS. IL CONVIENT QUE CES INSTRUCTIONS SOIENT TRES RAPIDEMENT EXECUTEES AVANT IL CONVIENT D'EVITER LES MANIFESTATIONS QUE LA PRESENCE OU LE NOUVEAU AGE COMMUNISTES TROUBLERAIENT AUTANT IL EST NECESSAIRE DE METTRE EN RELIEF LES AFFIRMATIONS DE LOYALISME ET DE PATRIOTISME. ENFIN, JE VOUS CONFIRME LES DIRECTIVES RELATIVES A L'ORDRE PUBLIC QUE VOUS AVEZ RECUES.

Télégramme transmis

pour information à :

M. le Préfet

M. le Secrétaire Général

pour exécution à :

M. le Chef de la Division

DATE ET HEURE DE RECEPTION
AU SERVICE DES TRANSMISSIONS:

Mentions d'urgence		TELEGRAMME ARRIVEE		Indications de Transmission	
				N° d'enregistrement au Centre 526 (SUITE)	
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de dépôt	

EXPEDITEUR :

DESTINATAIRE :

..../

D'ALGER VIENDRONT DES DIRECTIVES DESTINEES A CREER UN CLIMAT D'INSECURITE ; ATTENTATS AU PLASIOU OU ATTENTATS CONTRE CERTAINES PERSONNES, EFFORTS POUR ANIMER DIVERS MOUVEMENTS ACTIVISTES ET LE CAS ECHEANT, DES UNITES MILITAIRES.

IL FAUT VOUS METTRE EN MESURE D'ABORD D'AVOIR ET DE FAIRE PARVENIR TOUTS RENSEIGNEMENTS UTILES. VOUS PEEZ, ENSUIE, USAGE DES POUVOIRS QUI SONT LES VOTRES ET QUE DE PROCHAINES MESURES ACCROITRONT POUR PROCEDER AUX ARRESTATIONS NECESSAIRES.

IL IMPORTE, POUR L'UNITE DE LA FRANCE ET POUR SON AVENIR, QUE LA NATION SE MANIFESTE UNANIME DERRIERE LE CHEF DE L'ETAT. SOUS L'ORDRE DU GOUVERNEMENT ET AVEC SON APPUI, LES PREFETS DOIVENT MANIFESTER LEUR VIGILANCE ET LEUR ACTION.

SIGNE : MICHEL DEBRE

Télégramme transmis

pour information à :

M. le Préfet

M. le Secrétaire Général

pour exécution à :

M. le Chef de la Division

DATE ET HEURE DE RECEPTION
AU SERVICE DES TRANSMISSIONS:

23/4/61/21H50/M

En utilisant le document, prouvez l'importance de la crise d'avril de 1961

Avec tous les documents que vous avez étudiés, comment pourriez-vous prouver que la guerre se déroule aussi bien en métropole qu'en Algérie ?
